

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2020

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 20 novembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Trény le vendredi 27 novembre 2020 à 19 h

Ordre du jour :

- 1 Approbation du compte rendu du 28 Septembre 2020
- 2 Modification budgétaire
- 3 Remboursement taxe foncière
- 4 Convention Cassiopea
- 5 Commission Communale des impôts directs
- 6 Rapport de la CLECT
- 7 Nom rue du cimetière
- 8 Chemin de l'Estrade
- 9 Chemin Petit Peyrat
- 10 Renouvellement contrat CNP
- 11 Demande de remboursement à la CCPN des frais de fauchage des voies intercommunales
- 12 Désignation correspondant CNAS

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 19 h 00

Etaient présents :

- Rudy BECUWE
- Sophie BESSE
- Matthieu CHABANNIER
- Fabrice CHATEAU
- Jean-Pierre DURAND
- Stewart EDWARDS
- Marie-France FREDOU
- Rita SZUBERT
- Grégory VEDRENNE
- Jean Pierre VILLECHALANE

Lydia FONT est absente et donne procuration à Jean Pierre VILLECHALANE ;
Corentin POUGET est absent et donne procuration à Marie-France FREDOU
Kevin COUSSY est absent et donne procuration à Jean-Pierre DURAND.

Le nombre de votes est donc de 13, avec majorité à 7.

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

Jean-Pierre DURAND propose d'ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour, concernant à nouveau les travaux de voirie différents dans le bourg qui ont été constatés devant la propriété du Dr CHEPEAU. Le courrier adressé aux conseillers municipaux pour complément d'information ne répond pas à sa question posée au dernier conseil.

L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification budgétaire

Afin de pouvoir de payer les travaux de l'aménagement du Bourg et du jardin des légendes nous devons ouvrir des crédits supplémentaires :

2312 : +79 000€

2128 : +9 000€

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

3. Remboursement Taxe Foncière

Un trop perçu de 12 euros par le Trésor Public doit être remboursé à la commune.
Ce remboursement doit être validé par l'assemblée.

Le remboursement est validé à l'unanimité.

4. CASSIOPEA

CASSIOPEA est une association de téléassistance pour soutenir les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne à domicile, service de proximité créé en Dordogne en 1987. Ce service propose à la commune d'Abjat de créer en Mairie un point d'information destiné au public. La signature d'une convention doit être validée par l'assemblée à cet effet.

L'assemblée valide la signature de cette convention à l'unanimité.

D'autre part une seconde convention est proposée pour la prise en charge par la commune du premier ou des deux premier mois de cotisation pour tout nouvel adhérent.

Il est procédé au vote :

-pour 1 mois : 1 vote pour, 12 votes contre

-pour 2 mois : 1 vote pour, 12 votes contre.

La participation financière est refusée par le conseil municipal

5. Commission Communale des impôts directs

Désignation des Commissaires de la Commission Communale Des Impôts Directs :

Commissaires Titulaires :

M. Stewart EDWARDS

Mme Marie-France FREDOU

Mme Sophie BESSE

Mme Marie-Claire GREEN

M. José BONNEAU

M. Noël LE MEAUX

Commissaires Suppléants :

M. Matthieu CHABANNIER

M. Jean-Pierre GARRAUD

Mme Sandrine LEHELLE

M. Jacques REJASSE

M. Rudy BECUWE

Mme Rita SZUBERT

La liste est adoptée à l'unanimité

6. CLECT (commission locale des charges transférées)

Le rapport de la réunion du 10 septembre 2020 a été communiqué et doit être adopté par le conseil municipal de chaque commune de la Communauté de Communes Périgord-Nontronnais.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7. Nom de la rue derrière le cimetière

Lors de la première opération d'adressage dans le Bourg, la voie qui passe derrière le cimetière et qui rejoint la route de Marval en passant devant le Capitolet n'avait pas été nommée. Grégory VEDRENNE propose « rue des Flambeaux » car cette rue est empruntée chaque année le 13 juillet pour porter des flambeaux jusqu'à l'étang où a lieu le feu d'artifice.

L'appellation « rue des flambeaux » est adoptée à l'unanimité.

8. Vente chemin de l'Estrade (Monsieur ROLLO)

Lors de la séance du 28 septembre 2020 le conseil municipal a donné son accord à la vente du chemin, moyennant un prix d'usage. Les intéressés ont jugé le prix proposé de 3€ le m² trop élevé pour un prix de vente total de 1 050 euros.

Il est demandé à l'assemblée de baisser le prix de vente.

Il est procédé au vote. Pour la baisse du prix de vente : 3 votes pour et 10 votes contre.

L'assemblée rejette la demande de baisse du prix du chemin.

9. Chemin Petit Peyrat (changement d'assiette)

Ce point a été abordé lors du dernier conseil municipal du 28 septembre 2020. Mr et Mme DUMONT, les actuels propriétaires, éleveurs de chevaux et de chiens, ont acheté ces bâtiments et ces terrains de bonne foi il y a trois ans, sans savoir qu'un chemin de randonnée les traversait. De ce fait l'accès à cette voie est barré par leurs soins à hauteur de leur maison. Fabrice CHATEAU proposait d'ouvrir un nouveau tracé qui contournerait leurs parcelles par le Nord pour assurer la continuité du dit chemin. Les intéressés ont fait connaître leur position, à savoir ne pas vouloir de chemin contournant, pour des raisons de sécurité, vue les agressions actuellement constatées autour des chevaux.

M. Fabrice CHATEAU ET Mme Sophie BESSE se proposent de rédiger une correspondance à M. et Mme DUMONT pour continuer les négociations.

10. CNP – assurance des employés municipaux

Il est demandé à l'assemblée de renouveler le contrat d'assurance relatif à la protection sociale des agents.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

11. CCPN – frais de fauchage

Les frais de fauchage et de curage des fossés des routes intercommunales, pour les années 2018 et 2019, n'ont pas été facturés à la Communauté de Communes Périgord-Nontronnais.
Le montant de la facturation s'élève à 4 087.89€ pour 2018 et 3 047.89€ pour 2019
L'autorisation de procéder à cette facturation est demandée.

L'assemblée vote pour cette facturation à l'unanimité.

12. Représentant CNAS (Comité National des Actions Sociales)

Marie-Claire GREEN, ancienne secrétaire de Mairie était correspondante du CNAS pendant de nombreuses années. A son départ, elle n'a pas été remplacée. Il est proposé de nommer à sa place Amélie CHEPEAU.

La nomination d'Amélie CHEPEAU au CNAS est adoptée à l'unanimité.

Point rajouté :

13. Aménagement dans le bourg

Monsieur Jean-Pierre DURAND redemande pourquoi l'aménagement devant le Dr CHEPEAU est différent des autres entrées de maison.

Le Maire précise que cet aménagement fait écho aux deux autres emplacements destinés à la fontaine et au banc en pierre qui viendront illustrer La Légende d'Abjat, devant la Mairie et devant l'Ecole.

Monsieur DURAND demande pourquoi devant une maison privée, alors qu'elles devraient être toutes identiques?

Un tour de table est fait pour connaître la position de chacun concernant l'aménagement en gravier rose qui est fait devant la résidence du Docteur CHEPEAU dans le bourg. La question est posée : l'aménagement est-il beau ? Doit-on le refaire pour y mettre du revêtement goudronné?

Il est procédé au vote : doit-on laisser en l'état? 9 votes pour, 1 abstention, 3 votes contre.

Le conseil municipal valide le maintien de l'aménagement en gravier devant la résidence du Dr CHEPEAU.

La séance est levée à 20 h 50.